

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

---

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES  
DOMAINES DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ET DU PATRIMOINE  
CULTUREL - (N° 2319)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC14

présenté par  
M. Féron, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

1. À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de l'année »

les mots :

« des douze mois ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. La rédaction du projet de loi laissait subsister une ambiguïté que cet amendement se propose de lever.